

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Denis-Olivier Maillefer et consorts - Semi-autoroute A9B Orbe - Ballaigues : combien de morts faudra-t-il encore ?

Rappel de l'interpellation

En mai 2010, la commission ad hoc désignée pour examiner la réponse au postulat Daniel Mange demandant la création d'une véritable autoroute sur ce tracé prenait connaissance — par les services du DINF — de la décision de l'OFROU de procéder à la séparation physique des voies de circulation par la pose d'une berme centrale. Rappelons ici une nouvelle fois la dangerosité établie de ce tronçon qui a déjà causé nombre d'accidents mortels. La commission acceptait à l'unanimité cette décision de sécurisation et relevait l'urgence de réaliser ces travaux considérant que la classe politique devait enfin prendre ses responsabilités et se mobiliser afin d'éviter de nouveaux drames. Le rapport demandait entre autres au DINF de s'assurer du suivi des travaux auprès de l'OFROU. Ces travaux étant prévus à l'horizon 2012/2013.

Or en date du mercredi 29 décembre 2010, un nouvel accident mortel a eu lieu, entraînant deux victimes et deux orphelins en bas âge. L'enquête en cours établira les circonstances, mais une nouvelle fois un véhicule a quitté sa voie pour venir percuter un autre véhicule roulant régulièrement en sens inverse.

Au vu de cette tragique et malheureusement prévisible actualité, les députés de la région d'Orbe posent la question suivante au Conseil d'Etat:

*Le Conseil d'Etat va-t-il intervenir fermement auprès de la Confédération pour obtenir **au plus vite** la réalisation des travaux, à savoir la séparation physique des voies de circulation ?*

Souhaite développer.

Réponse du Conseil d'Etat

1.1 Introduction

Concernant ce tragique accident, le Conseil d'Etat partage le regret exprimé par l'interpellateur. En l'occurrence, comme il l'a fait dans son rapport sur le postulat Mange, le Conseil d'Etat rappelle que la planification, la construction et l'entretien des routes nationales sont, depuis le 1^{er} janvier 2008, sous la responsabilité de la Confédération, par le biais de l'Office fédéral des routes (OFROU). Evidemment, une collaboration étroite existe entre l'OFROU et les services cantonaux concernés (Service des routes et Gendarmerie cantonale). Un projet de séparation physique est actuellement à l'étude auprès de l'OFROU mais sa mise en œuvre devra respecter les procédures en vigueur (mise à l'enquête publique, expropriations). La finalisation du projet est de ce fait prévue dans le cadre de la prochaine intervention d'entretien lourd de l'OFROU (UPLaNS). Cette intervention n'aura malheureusement lieu qu'à l'horizon 2017/2018. Fort de cette constatation, le Service des routes du DINF, en collaboration

avec la Gendarmerie cantonale et la filiale OFROU d'Estavayer-le-Lac, élaborent actuellement une série de mesures urgentes à réaliser courant 2011, afin de garantir un bon niveau de sécurité d'ici l'UPlaN.S.

1.2 Réponse à la question

- Le Conseil d'Etat va-t-il intervenir fermement auprès de la Confédération pour obtenir au plus vite la réalisation des travaux, à savoir la séparation physique des voies de circulation ?

Après l'accident, le Conseil d'Etat est déjà intervenu auprès de l'OFROU afin que des mesures d'urgence soient prises le plus rapidement possible. Le dispositif suivant permettrait de sécuriser le tronçon en question jusqu'en 2017/2018, date du prochain UPlaN.S. Il s'agit dans une première approche:

1. de poser des balises de séparation du trafic sur l'ensemble du tronçon ;
2. de poser une séparation physique du trafic le long de deux secteurs fortement accidentogènes, avec une réorganisation des voies pour permettre d'atteindre les gabarits nécessaires (largeur des voies et distance de visibilité) ;
3. d'interdire le dépassement des poids lourds et de limiter la vitesse à 80 km/h sur l'ensemble du tronçon.

Ces mesures d'urgence, qui seront réalisées courant 2011, permettront d'augmenter substantiellement la sécurité du tronçon de la semi-autoroute Orbe – Vallorbe. En 2012, ces mesures seront renforcées en même temps que des travaux de réfection du revêtement, le but étant de sécuriser durablement ce tronçon jusqu'aux travaux d'UPlaN.S.

En outre, il faut mentionner qu'à ce jour ce tronçon d'autoroute est particulièrement surveillé par la gendarmerie, qui y effectue des contrôles réguliers de vitesses.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 mai 2011.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean